



Annexe 2 du contrat d'adhésion Dispositif logistique de collecte des batteries de vélo à assistance électrique VAE et autres batteries de micro-mobilités électriques dites e-DPD (PLEV)*

*Trottinette, Overboard, Gyropode, Skatebord ... batteries <10kg - exclus les batteries de Scooter, Moto, Quad, Bateaux électriques etc



Collecte des batteries de VAE et autres batteries de mobilités électriques pour le point de vente

Collecte « gratuite » - Minimum de 10 batteries (non endommagées) batterie < 10 kg*

*Trottinette, Hoverboard, Gyropode, drone, Skatebord ... batteries <10kg - exclus les batteries de Scooter, Moto, Quad, Bateaux etc

1. Mail à Corepile vae@corepile.fr – Prise des coordonnées du point de collecte
2. Signature d'un contrat de reprise des batteries de VAE et autres batteries de micro-mobilités électriques puis confirmation de la demande d'enlèvement par le point de collecte (engagement de ne remettre que des batteries usagées non endommagées**)
3. Corepile fait passer sous 10 jours le collecteur mandaté qui viendra sur rdv avec des cartons vides – le collecteur se chargera de remplir et de fermer le ou les cartons + émission du Bsd
4. Retour du Bsd au point de collecte



Bsd = Bordereau de suivi de déchets

** NE CONCERNE PAS :

- les batteries endommagées ou démontées
- Les DOM



Les cartons de collecte au point d'enlèvement

Respect ADR – code n° + n° d'homologation BVT

Remplissage et fermeture selon mode opératoire précisé sur chaque carton



8 à 12
batteries VAE



Carton homologué et renforcé avec sache plastique intégrée. Poids maximum 25 kgs
Fermeture avec Scotch apporté par le collecteur



① Schéma complet de la collecte jusqu'au recyclage

